

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_137

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. VIROL

POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

DÉSIGNATION ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations de représentants pour le futur syndicat Eau Coeur de l'Isle et pour la Société d'économie Mixte des Abattoirs de Bergerac

Qu'il convient également de modifier la désignation au sein du conseil d'administration de la SA HLM ENEAL et au sein du conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement du Grand Périgueux.

Désignations au syndicat mixte Eau Coeur du Périgord

Considérant que plusieurs délibérations sont intervenues en conseil communautaire afin de procéder à la création d'un syndicat mixte de gestion de l'eau potable issue de la fusion des deux syndicats existants Isle Dronne Vern et Vallées Auvézère et Manoire.

Que sous réserve des procédures en cours (CDCI, immatriculation etc.) ce syndicat devrait être créé à compter du 1^{er} janvier 2021 et installer au plus tard le quatrième vendredi suivant sa création soit le 22 janvier 2021.

Que sachant que le conseil communautaire de l'agglomération compétent pour désigner les représentants de l'agglomération ne se réunira qu'en février 2021, il est donc proposé d'anticiper les désignations sous réserve de préciser qu'elles ne prendront effet qu'à compter du 1^{er} janvier.

Que les statuts du syndicat mixte prévoient que le Grand Périgueux dispose de 50 sièges de titulaires et 50 sièges de suppléants soit 100 postes à pourvoir, il convient que la plupart des élus communautaires soient désignés (82) et de faire appel à des conseillers municipaux pour compléter ces désignations. Il est ainsi proposé de désigner les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Christelle Boucaud	François Courtey
Philippe Perperot	Gilles Nedoncelle
Daniel Le Mao	Vincent Belloteau
Jean-Louis Sudreau	Cécile Lumello
Jean-Marie Montagut	Sylvie Longueville-Pateytas
Jacques Auzou	Alain Cournil
Jean-Pierre Passerieux	Serge Raynaud
Marie-Claude Kergoat	Arlette Tournier
Charles Farge	Stéphane Mottier
Jean-Luc Chéron	Christian Lecomte
Pascal Serre	Valérie Dupeyrat
Alain Marty	Jean Paul Dutard
Stéphane Dobbels	Emeric Lavitola
Thierry Cipierre	Marie-Claire Sarlande
Lucas Guillemot	Violette Folgado
Pascal Protano	Perrine Morant

Claude Denis	Patrick Lerat
Thierry Nardou	Marion Favard
Joel Laguionie	Jean-Marie Kochel
Emmanuel Legay	Michel Cadet
Gilles Motard	Olivier Barroux
Franck Moissat	Patrick Palem
Vincent Lacoste	Bernadette Salinier
Claudine Faure	Dominique Gaschard
Yannick Rolland	Hélène Francesini
Yannick Bidaud	Nathalie Arnaud
Véronique Chabreyrou	Nathalie Landon
Delphine Labails	Anne Marchand
Richard Bourgeois	Gatienne Doat
Floran Vadillo	Jacques Marsac
Carème François	Rodolphe Delcros
Jean Parvaud	Céline Toulat
Sèverine Authier	Daniel Reynet
Jean -Luc Mallet	Martine Courault
Clovis Tallet	Patricia Duverneuil
Nils Foucher	Liliane Gonthier
Denis Chapoul	Hélène Reys
Patrick Guillemet	Antoine Audi
Jean-Paul Virol	Rémi Guimbail
Cécile Massoubre-Mareillaud	Jean-Francois Larenaudie
Jean-Louis Amelin	Catherine Dupuy
Alain Buffiere	Jean-Louis Roulaud
Evelyne Roux	Jean Claude Pinault
Jean-Jacques Ratier	Guy Baschford
Olivier Georgiades	Francis Colbac
Nathalie Salomon	Eric Fallous
Philippe Ducène	Gilles Le Roux
Pierre Jaubertie	Jean Michel Dominique
Jean-Luc Noyer	Brice Démaret
Didier Marc	Christophe Charles

Désignations à la Société d'économie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB)

Considérant que l'abattoir communal bénéficie à de nombreux éleveurs et industriels du département et constitue un maillon essentiel dans la filière agricole et agroalimentaire de la Dordogne. Son rayonnement dépasse très largement les limites communales et touche ainsi des éleveurs ressortissants du Grand Périgeux.

Que c'est pourquoi une société d'économie mixte (SEM Abattoir de Bergerac) associant à sa gestion les principales collectivités concernées ainsi que les privés a été créée.

Que la SEM sera administrée par une assemblée générale et un conseil d'administration composé de 17 membres :

- 4 élus de la Commune de Bergerac,
- 4 élus de la Communauté d'agglomération de Bergerac,
- 3 élus du Conseil départemental de la Dordogne,
- 2 élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux,
- 1 élu de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme,
- 3 représentants des actionnaires privés.

Qu'il est proposé Mme FAURE Claudine, M BUFFIERE Alain, pour représenter l'Agglomération du Grand Périgueux au sein du conseil d'administration et Mme FAURE claudine à l'assemblée générale de cette société.

Modification de la représentation du Grand Périgueux au sein de la SA HLM ENEAL

Considérant que par délibération en date du 23 juillet 2020, madame Christelle Boucaud a été désignée comme représentante du Grand Périgueux au sein de la société Enéal.

Que depuis lors, elle a fait connaître au Président son souhait de ne pas assurer cette représentation, il est donc proposé de la remplacer par :

- Madame Marion Favard

Modification de la représentation du Grand Périgueux au sein du conseil d'exploitation commun des régies d'eau et d'assainissement

Considérant qu'il est proposé que madame Delphine LABAILS remplace monsieur Floran VADILLO au sein du conseil d'exploitation.

Que les membres de ce conseil sont donc les suivants :

DOBBELS Stéphane
NARDOU Thierry
AMELIN Jean Louis
SUDREAU Jean Louis
ESCLAFFER Arlette
PASSERIEUX Jean Pierre
LABAILS Delphine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentants dans les organismes extérieurs désignés ci-avant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 23/12/2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 23/12/2020	Périgueux, le 23/12/2020
	Le Président, Jacques AUZOU